



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis ARAGON, sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

SONT PRESENTS : Laurence BUDELOT, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Jennifer ARNAUD, Gérard BOULANGER, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Éliane ZÉNÉRÉ, Sylviane MAZET, Daniel ROUM, Sophie MERCIER, Olivier HOURDOU, Odile BÉOT, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY (arrivée à 20h33), Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY

ABSENT : Audrey L'HER, David DUNEAU, Miguel PAIVA,

POUVOIR : Audrey L'HER donne pouvoir à Laure VIEIRA, David DUNEAU donne pouvoir à Laurence BUDELOT, Miguel PAIVA donne pouvoir à Jennifer ARNAUD, Chantal MASSILAMANY donne pouvoir à Vincent BERNIER (jusqu'à 20h33)

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : Sophie MERCIER

Début de séance : 20h

Préambule de 20h00 à 21h23 : Intervention de Monsieur Gille LEPAGE, vice-président de la CCVE en charge du développement durable relative à la présentation REOMI.

N°1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 30 septembre

✋ **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décisions du Maire hors service Urbanisme

2021-079	23/09/2021	tarifs activités jeunes	Objet :	Activité jeunes URBAN JUMP à Sainte Geneviève des Bois	
			Tarif :	15€/enfant	12€/ enfant pour le 2e enfant issu de la même famille
			date	vendredi 5 novembre 2021	
2021-080	27/09/2021	Convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive	Objet :	Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive	
			Organisme :	ASTE	
			Coût :	5 569,20€ TTC	
			Date :	Année 2021	

2021-083	06/10/2021	CONVENTION DE FORMATION SST	Objet :	Convention de formation pour le passage du SST	
			Organisme :	Protection civile de l'Essonne	
			Coût :	900€ TTC	
			Date :	Les 4 et 5 novembre 2021	
2021-084A	04/10/2021	AVENANT A LA REGIE DE RECETTES "PRODUITS DIVERS"	Objet :	Avenant portant sur le détail des imputations budgétaires liées aux produits encaissés	
			Titre ajouté :	Renouvellement de clefs, badges et transpondeurs perdus - Art.70688	
2021-091	17/11/2021	tarifs activités jeunes	Objet :	Activité jeunes Le Grand Rex et la féerie des eaux, Paris	
			Tarif :	15€/enfant	12€/ enfant pour le 2e enfant issu de la même famille
			Date	lundi 20/12/2021	

Décisions du Maire en matière d'urbanisme

2021-81	01/10/2021	DIA 21-040	Ref. :	DIA 20-040	
			lieu :	51 rue du Général Leclerc	
2021-82	01/10/2021	DIA 21-041	Ref. :	DIA 20-041	
			lieu :	54 rue de la liberté	
2021-84B	15/10/2021	DIA 21-042	Ref. :	DIA 20-042	
			lieu :	11 rue du Bouchet	
2021-85	15/10/2021	DIA 21-043	Ref. :	DIA 20-043	
			lieu :	12 rue du Bouchet	
2021-86	15/10/2021	DIA 21-044	Ref. :	DIA 20-044	
			lieu :	rue du Bouchet (parcelle issue de la division B 194)	
2021-087	26/10/2021	DIA 21-045	Ref. :	DIA 21-045	
			lieu :	13 avenue du général De Gaulle	
2021-088	09/11/2021	DIA 21-046	Ref. :	DIA 21-046	
			lieu :	22 rue Marcel Charon	
2021-089	09/11/2021	DIA 21-047	Ref. :	DIA 21-047	
			lieu :	10 ruelle Pichot	
2021-090	13/11/2021	DIA 21-048	Ref. :	DIA 21-048	
			lieu :	16 bis rue Amand Louis	

Le Conseil Municipal ;

👉 **PREND ACTE** du relevé de décisions du Maire.

URBANISME

N°3 – DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **NOMME** le complexe sportif PIERRE MARQUES

VOTE :

POUR	18
CONTRE	5
ABSTENTION	0

N°4- DENOMINATION DE VOIRIE – IMPASSE DU PROJET SNC GAUTHIER, RUE DU BOUCHET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **VALIDE** le nom attribué à l'impasse du projet SNC GAUTHIER situé rue du Bouchet sera nommé impasse Doyen.

👉 **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente

délibération,

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°5 – APPROBATION DU PRINCIPE DE RETROCESSION DE VOIRIE – SECTEUR BOUCHET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** le principe de rétrocession de la voirie –secteur bouchet

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS EN MATIERE FINANCES

N°6 – TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **NOMME** les tarifs proposés au 1^{er} janvier 2022 selon les tableaux suivants :

A. LOCATION DE SALLES

Désignation	Périodes	2022	
Salle Simone SIGNORET Exclusivement réservé aux Vertois	jour	acompte de 30 €	105 €
	WE	acompte de 40 €	137 €
Salle Louis ARAGON	jour (Vertois)	acompte de 75 €	257 €
	WE (Vertois)	acompte de 100 €	362 €
	jour (Exterieur)	acompte de 200 €	672 €
	WE (Exterieur)	acompte de 240 €	830 €
Optionnel pour toutes les salles	veille au soir	-	53 €

B. CONCESSIONS DE CIMETIERE

Désignation	2022
Concessions funéraires	258 €
	394 €
Cinéraires Columbarium	788 €
	1 156 €
Cinéraires en terre (Cavurnes)	143 €
	258 €
Pierre du souvenir + plaque gravée	90

C. LOYERS IMMOBILIERS

Désignation	Surface	2022
Logement communale (par mois)	Type 3	394 €
	Type 4	485 €
Charges chauffage (par mois)	Type 3	77 €

	Type 4	104 €
--	--------	-------

D. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Terrasses des cafés et des restaurants

Désignation	Surface	2022
Terrasses cafés/restaurants (par an)	Au m ²	7,50 €

- Occupation temporaire du sol

Désignation des objets imposés	Surface	2022
Palissade de chantier en saillie sur le domaine public à l'exclusion de toute publicité	Au ml/mois	3,40 €
Dépôt de matériaux, de terre non compris dans l'enceinte d'une barrière provisoire	Au ml/mois	6€
Echafaudage sur pied ou mobile	Au ml/mois	8,70 €
Dépôt d'une benne, de conteneurs, de massifs pour ligne aérienne	Au ml/mois	6 €
Ligne aérienne	Au ml/mois	2,65 €
Cantonnement de chantier et bulle de vente	Au ml/mois	6 €

- Droit de place des forains

Désignation	2022
Forfait A : Manèges adultes	204 €
Forfait B : Manèges enfants	102 €
Forfait C : Stands jeux-confiseries	51€

E. ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Désignation	2022
Format 1/8 page	265 €
Format ¼ page	398 €
Format ½ page	796 €
Format 1 page	1 591 €
Format 1/8 (tarif spécial commerçant Vertois)	133

F. TRANSPONDEURS

Désignation	2022
Remboursement suite à perte ou vol et demande de transpondeur supplémentaire	36€

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°6 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ADOPTÉ la décision modificative N° 2 sur le budget communal selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général	20 000,00 €		20 000,00 €	

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°8 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022 selon les limites suivantes :

- Chapitre 20 : 9 875,00 €
- Chapitre 21 : 336 846,25 €
- Chapitre 23 : 463 750,00 €

Les crédits engagés en vertu de cette autorisation seront inscrits dans le budget primitif 2022 aux chapitres correspondants.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°9 – SIGNATURE DE L'AVENANT 2021 DE LA CONVENTION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION CHARLIN CHAPLIN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de chacune des deux conventions proposées par le Centre Charlie Chaplin pour un montant de 105 780 € concernant l'accueil loisirs maternelle et primaire, et 16 000 € pour la Halte Garderie.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°10 – AVANCE DE SUBVENTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** le versement d'une avance sur la subvention 2022 à la Caisse des Ecoles de Vert-le-Petit correspondant à 25% de la subvention 2021, soit 875 €.

✚ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2022.

✚ **PRECISE** que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué à la Caisse des écoles pour l'exécution du budget 2022.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°11-AVANCE DE SUBVENTION DU CCAS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** le versement d'une avance sur la subvention 2022 au CCAS de Vert-le-Petit correspondant à 25% de la subvention 2021, soit 13 500 €.

✚ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2022.

✚ **PRECISE** que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué au CCAS pour l'exécution du budget 2022.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°12-DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE RELATIVE A L'AIDE A L'INVESTISSEMENT A LA CULTURE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement culturel à destination des communes.

Le coût total de ce remplacement s'élève à 3 890 € HT.

La dépense éligible s'élève à 2 930 € HT subventionnable à 51.19 %

✚ **ADOpte** le tableau de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de matériel	3 890,00 €	Subvention départementale	1 500,00 €
(4 ordinateurs - 4 moniteurs - 4 microsoft office 2019 - 1 imprimante)		Autofinancement mairie	2 390,00 €
TOTAL	3 890,00 €	TOTAL	3 890,00 €

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°13– TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **FIXE** comme suit le tarif du restaurant scolaire pour l'année 2022

QF	Tarifs Restaurant scolaire actuels	Tarif 2022
1	0,54 €	0,80 €
2	1,40 €	1,55 €
3	2,37 €	2,52 €
4	3,11 €	3,26 €
5	3,64 €	3,79 €
6	4,07 €	4,22 €
7	4,82 €	4,97 €
Ext.	6,97 €	6,99 €

Tranche QF	Tarif PAI au 01/01/2022
1	0,40 €
2	0,78 €
3	1,26 €
4	1,63 €
5	1,90 €
6	2,11 €
7	2,49 €
extérieur	3,50 €

👉 **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 et que les recettes correspondantes seront portées à l'article 7067 "Redevances pour services périscolaires" du Budget Primitif.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°14- TARIFICATION DE LA GARDERIE ET DE L'ETUDE DIRIGEE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **FIXE** ainsi qu'il suit le tarif de la garderie selon la grille de Quotient Familial qui suit:

Quotient	Garderie (forfait à la demi- heure)	Etude dirigée pour une fréquentation 2 jours/4 (forfait mensuel)	Etude dirigée pour une fréquentation 4 jours/4 (forfait mensuel)
	2022	2022	2022
1	0,34€	5,10€	10,40€
2	0,55€	7,14€	14,57€
3	0,77€	9,18€	18,73€
4	1,04€	11,22€	22,89€
5	1,43€	14,28€	29,13€
6	1,75€	17,34€	35,37€
7	2,08€	20,40€	41,62€
Extérieur	2,73€	25,50€	52,02

✎ **PRECISE** que la facturation s'effectue sur la base d'un forfait horaire et que toute heure commencée est due selon les exemples qui suivent :

- 16 h 30 à 17 h 30 : facturation 1h00
- 16 h 30 à 18 h 00 : facturation 2h00
- 16 h 30 à 18 h 30 : facturation 2h00
- 18 h 00 à 19 h 00 : facturation 1h00

✎ **PRECISE** qu'une tarification forfaitaire de 2h30 sera appliquée sur le créneau horaire 16h30-19h00 :

- 16 h 30 à 19h00 : facturation 2h30 (tarif horaire x 2,5)

✎ **PRECISE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 et que les recettes correspondantes seront portées à l'article 7067 "Redevances pour services périscolaires" du Budget Primitif 2022.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°15- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **VALIDE** le règlement intérieur du multi accueil.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

N°16- ATTRIBUTION DE DOTATION VESTIMENTAIRE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **ATTRIBUE** en janvier, une carte Cadhoc d'une valeur de 140 € pour les agents présents au 1^{er} janvier de l'année considérée pour les services qui ne bénéficient pas d'une dotation vestimentaire pris en charge directement par la ville.

➤ **ATTRIBUE** en janvier, une carte Cadhoc d'une valeur de 80 € pour les agents du service scolaire présents au 1^{er} janvier de l'année considérée.

➤ **PRECISE** que cette carte Cadhoc devra être strictement réservée à l'acquisition de vêtements par les agents en bénéficiant.

➤ **PRECISE** que les agents non titulaires peuvent bénéficier de cette attribution sous réserve de bénéficier d'un contrat de travail de 6 mois minimum au 1^{er} janvier de l'année considérée.

➤ **PRECISE** que sont exclus de cette dotation :

- les agents en congés pour indisponibilité physique (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et accident de travail) depuis au moins 3 mois au 1^{er} janvier de l'année considérée.
- Les agents en disponibilité et en congé parental
- Les agents qui quittent la collectivité dans le courant de l'année considérée et qui se trouvent en position de préavis de départ au 1^{er} janvier de l'année considérée

VOTE :

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	1

N°17- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

➤ **DECIDE :**

La création du poste à compter du 1^{er} décembre 2021 :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

➤ **ADOpte** Le tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Tableau des effectifs au 1er décembre 2021

GRADES	Nbre postes	Catégorie	EFFECTIF POURVU				EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE
			TITULAIRES		NON TITULAIRES			
			TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI DE DIRECTION	1		1	0	0	0	0	1
Directeur Général des Services	1	A	1				0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	12		8	0	2	0	2	10
Attaché Territorial Principal	1	A					1	0
Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1				0	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	B			1		0	1
Rédacteur	1	B			1		0	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	3	C	3				0	3
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	3	C	3				0	3
Adjoint Administratif	2	C	1				1	1
FILIERE TECHNIQUE	29		15	1	6	3	4	25
Technicien	1	B					1	0
Technicien Principal de 1ère classe	1	B					1	0
Ingénieur	1	A					1	0
Agent de Maîtrise Principal	1	C	1				0	1
Agent de Maîtrise	0	C	0				0	0
Adjoint Technique Principal 1ère cl	2	C	2				0	2
Adjoint Technique Principal de 2ème cl	3	C	3				0	3
Adjoint Technique	20	C	9	1	6	3	1	17
FILIERE ANIMATION	6	0	1	0	5	0	0	6
Adjoint d'Animation ppal 2°cl	1	C	1				0	1
Adjoint d'Animation	5	C			5		0	5
FILIERES SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	8		1	0	6	0	1	7
Infirmière en soins généraux de classe normale TNC 8h / hebdo)	1	A					1	0
Conseiller Socio éducatif	1	A			1		0	1
Educateur de Jeunes Enfants	1	A			1		0	1
Auxiliaire puériculture principal de 2ème classe	4	C			4		0	4
Agent spéc.pnal 2cl ecoles mat.	0	C	0				0	0

Agent spéc.ppal de 1ère ecoles mat.	1	C	1				0	1
FILIERES SECURITE	1		1	0	0	0	0	1
Gardien-Brigadier	1	C	1				0	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)	57		27	1	19	3	7	50
EMPLOIS NON PERMANENTS								
Collaborateur de Cabinet	1	A			0		1	0
Apprenti	1					1	0	1
Apprenti	1					1	0	1
Assistant Administratif (Contrat PEC)	1	C				0	1	1
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS (2)	4	0	0	0	0	2	2	3
TOTAL GENERAL (1 +2)	61		27	1	19	5	9	53

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°18- FIXATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT SUR CERTAINS EMPLOIS

PERMANENTS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** d'ouvrir le recrutement à des non titulaires au regard des besoins du service et de la nature des fonctions sur la base de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sur les emplois permanents listés ci-dessous :

✎ **PRECISE** pour chacun d'entre eux les niveaux de recrutement et de rémunération selon le tableau ci-dessous :

Nombre de postes	Emploi	Grade de recrutement	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Chargé de communication	Rédacteur	Formation supérieure en communication et au moins 2 ans d'expérience dans des fonctions similaires	En référence au cadre d'emploi des rédacteurs

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

WN°19-RECRUTEMENT DE VACATAIRES ET FIXATION DE LA REMUNERATION

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** le recrutement de vacataires pour effectuer des missions ponctuelles dans le cadre de l'ensemble des manifestations organisées par la commune.

✎ **FIXE** le taux de la rémunération de chaque vacation sur la base des taux horaires bruts suivants :

- 14 € de l'heure pour une vacation du lundi au samedi
- 18 € de l'heure pour une vacation un dimanche, jour férié ou horaire de nuit (22 heures à 6 heures du matin)

✎ **DECIDE** de recruter des agents recenseurs placés sous la responsabilité de l'agent communal désigné pour assurer les fonctions de coordonnateur de l'enquête de recensement de la population.

✎ **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

- 900 € brut pour effectuer le recensement de la population
- 50 € pour chaque séance de formation

✎ **AUTORISE** le Maire à signer tout document et acte s'y rapportant

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°20-FIXATION DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES DES AGENTS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** de rapporter la délibération n°2014-09-008 en date du 20 novembre 2014 portant attribution des autorisations spéciales d'absence

✎ **DECIDE** de fixer à compter du **1^{er} janvier 2022**, la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°21-MISE EN PLACE D'UN RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT PEC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** de créer un poste d'assistant administratif en contrat de droit privé dit contrat de Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) à temps complet pour une durée de 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois.

✎ **PRECISE** que ce poste sera rémunéré à hauteur du S.M.I.C

✎ **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents et les éventuels avenants pour ce recrutement.

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°22- RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT STATUTAIRE DU CIG

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

✎ **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°23-FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** la suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures,

➤ **PRECISE** que l'ensemble de ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et feront l'objet d'une mise à jour du règlement intérieur du personnel pour fixer les modalités liées à cette nouvelle organisation (cycles de travail, ARTT,...).

VOTE :

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°24-RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVE

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité de la CCVE

N°25-RAPPORT D'ACTIVITE CENS-CD9

Le Conseil municipal,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité CENS-91

N°25 – AVIS PORTANT SUR DOSSIER RELATIF A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PORTANT SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION AGRICOLE SITUEE A FONTENAY-LE-VICOMTE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

➤ **DONNE** un avis défavorable concernant le sujet du projet susvisé.

VOTE :

POUR	0
CONTRE	23
ABSTENTION	0

N°26-QUESTIONS DIVERSES